

Questions orales

[Français]

LE CABINET

LA NATURE D'UN REMANIEMENT POSSIBLE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée au très honorable premier ministre il y a quelques jours au sujet de la nomination des ministres.

A-t-il dit à un journaliste à l'extérieur de la Chambre qu'il prenait sérieusement en considération la nomination des députés du Nouveau parti démocratique à des postes de ministres, afin de former un gouvernement de coalition libéral socialiste populaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, j'ai indiqué au journaliste que la réponse que j'avais donnée à la Chambre en était une qu'il devait étudier sérieusement. Je signale cependant au député que s'il relit le compte rendu officiel des Débats il verra que j'ai aussi offert au député conservateur progressiste de Brome-Missisquoi, de même qu'à d'autres députés de son parti qui ont un sentiment libéral, de se joindre à nous. Nous pourrions alors former un parti . . .

* * *

[Traduction]

LES CÉRÉALES

LES GRAINS FOURRAGERS—LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le gouvernement a l'intention de lancer totalement sur le marché ouvert les grains fourragers des agriculteurs de l'Ouest, compte-t-il modifier sa politique à la suite de la demande exprimée par la plupart des associations agricoles, à savoir que la Commission canadienne du blé demeure le seul organisme de commercialisation des grains fourragers de l'Ouest et qu'il y ait un prix de base garanti pour tous les grains fourragers?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la déclaration liminaire du député n'est pas tout à fait exacte et je ne veux pas que l'on pense que je l'approuve. En fait, un bon nombre d'associations ont émis des opinions partagées sur la question des grains fourragers; c'est précisément la raison pour laquelle nous avons entamé une période de discussions par notre déclaration du 3 août. Il était significatif que la Fédération canadienne de l'agriculture a évité d'en arriver à une conclusion sur cette question, à cause de la division connue entre les associations agricoles: Notre objectif permanent est de s'assurer que les prix seront équitables et que le transport des grains fourragers se fera raisonnablement dans le pays en se basant sur un marché. Nous avons travaillé à ce programme, mais nous tenons évidemment compte de toutes les propositions que l'on nous fait sur des questions de détail afin de pouvoir présenter, comme d'habitude, un programme qui réponde le mieux aux intérêts de tous les Canadiens.

M. Nesdoly: Puisque le gouvernement du Manitoba fait actuellement une enquête ou un plébiscite pour voir si les agriculteurs de la province veulent que tous les grains fourragers soient commercialisés par l'intermédiaire de la

[M. Gray.]

Commission canadienne du blé, le ministre dira-t-il à la Chambre si ses décisions finales seront influencées par les résultats du plébiscite qu'il prône tant, et si elles répondront aux vœux des gens qui ont voté?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je remercie le député du compliment qu'il m'a fait en parlant de l'intérêt que je porte à l'opinion des gens. Je pense qu'il nous fait des compliments sur la manière dont nous nous sommes occupés du vote sur le colza.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Non. C'est absolument faux.

M. Lang: J'espère qu'il n'élève pas sérieusement le sectarisme mesquin du gouvernement du Manitoba au niveau d'un plébiscite.

M. Hellyer: Oh, oh, la coalition est brisée.

M. Bell: N'oubliez pas mardi soir!

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'AVORTEMENT—L'ANNONCE DE CLINIQUES DANS LES JOURNAUX

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

L'an dernier, j'avais posé la question suivante au ministre:

Le ministre a-t-il pris connaissance des annonces de journaux concernant l'invitation lancée aux femmes enceintes de se faire avorter légalement à Montréal ou à bas prix dans des cliniques de New York? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre a entrepris des enquêtes afin de vérifier si cela allait à l'encontre de la loi sur l'avortement?

Le ministre m'avait alors répondu qu'il étudierait la question. Peut-il dire s'il s'est produit de nouveaux développements dans cette affaire épineuse?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une question dont les procureurs généraux ont discuté lors d'une réunion en mai dernier. La loi actuelle suscite certains doutes à ce sujet. Si nous voulons la mettre à l'épreuve ou l'appliquer c'est aux procureurs généraux des provinces qu'il incombe de le faire en entamant des poursuites en vertu du Code criminel.

* * *

L'INFORMATION

LA RÉCUPÉRATION DES INFORMATIONS SUR LES CANADIENS ACTUELLEMENT STOCKÉES AUX É.-U.—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du premier ministre et concerne une question soulevée par le chef de mon parti. Compte tenu du fait que le groupe d'étude sur l'ordinateur et la vie privée de 1972 déclarait «qu'une grande quantité d'informations personnelles sur les Canadiens, dont une forte proportion de très délicates, sont stockées hors des frontières et par conséquent hors du domaine d'application du droit canadien», et compte tenu des abus qui ont été signalés à la Chambre aujourd'hui, le premier ministre